

Budget Commune

BP

Budget Primitif 2017

Fonctionnement Dépenses 2017		
Chapitre	Libellé	Propositions
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00
011	Charges à caractère général	1 301 729,15
012	Charges de personnel	3 800 000,00
014	Atténuation des produits	24 150,00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	350 000,00
042	Opérat.d'ordre de transfert entre section/dotat immos6811	234 600,00
65	Autres charges de gestion courante	428 080,85
66	Charges financières	161 700,00
67	Charges exceptionnelles	19 750,00
Total des dépenses de Fonctionnement 2017		6 420 010,00 €

chptre 042 article 6811: dotations aux amortissements ----->chptre 040 recettes investissement

Fonctionnement Recettes 2017		
Chapitre	Libellé	Propositions
002	Excédent antérieur reporté	300 000,00
013	Atténuation de charges	131 777,00
042	Opérations d'ordre entre section/travaux régie 722	95 000,00
70	Produits des services	691 885,00
73	Impôts et taxes	3 734 364,27
74	Dotations et participations	1 372 104,00
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00
76	Intérêts négatifs	200,00
77	Produits exceptionnels	14 679,73
Total des recettes de Fonctionnement 2017		6 420 010,00 €

Investissement Dépenses 2017		
Chapitre	Libellé	Propositions
001	Déficit d'investissement Spanc	
040	Opérations d'ordre en section/travaux régie	95 000,00
041	Opérations patrimoniales/transfert annonces	39 618,00
13	Remb.subventions perçues	354 900,00
16	Remboursement d'emprunts	59 111,85
20	Immobilisations incorporelles	64 089,52
204	Subventions d'équipement versées	37 517,02
21	Immobilisations corporelles	32 684,73
23	Immobilisations en cours	689 067,38
27	Provision déficit Cœur de Ville	162 000,00
Total des dépenses d'Investissement 2017		823 358,65 €
Cumul Investissement Dépenses 2017		2 217 051,35 €
C.R. + B.P.		3 040 410,00 €

Investissement Recettes 2017		
Chapitre	Libellé	Propositions
001	Solde d'exécution d'inv.reporté	570 209,51
021	Virement de la section de Fonction.	100 000,00
024	Produits des cessions	40 000,00
040	Opé.ordre dotat immos 28	234 600,00
041	Opérations patrimoniales transf.anno	39 618,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	112 900,00
1068	excédent de fonctionnement	531 749,18
13	Subventions d'investissement	756 893,13
16	Emprunts	235 776,18
16	dettes assimilées (cautions salle fêtes)	405 464,00
27	Autres immos.financières	4 000,00
27	Autres immos.financières	9 200,00
Total des recettes d'Investissement 2017		405 464,00 €
Cumul Investissement Recettes 2017		2 634 946,00 €
C.R. + B.P.		3 040 410,00 €

Résultat de clôture 2016 en fonctionnement: 831749,18€ à ventiler au 002 fonctionnement recettes et au 1068 investissement recettes

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2017

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement en 2016 s'élève à **831 749.18 €**.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Reporter en section de fonctionnement en recettes la somme de 300 000 € (chapitre 002 – excédent antérieur reporté)
- Affecter en investissement en recettes la somme de 531 749.18 € (article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé).

I - FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est proposé en équilibre à hauteur de **6 420 010 €**.

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu du résultat de clôture 2016, il est proposé de reporter au chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté la somme de 300 000 €.

NB : L'évaluation des recettes dans un budget primitif doit toujours être effectuée de manière sincère et prudente afin de ne risquer un résultat de fonctionnement déficitaire.

1 – Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le chapitre « Atténuation de charges » correspond essentiellement aux remboursements par l'assurance des salaires des agents en maladie. Il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de 131 777 € (pour mémoire : réalisé 2016 = 148 299.93 €).

2 – Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services comprennent les concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances payées par les usagers pour les services municipaux (cantine, périscolaire...) ainsi que les remboursements des salaires des agents par les budgets annexes.

Il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de recettes de 691 885 € (pour mémoire : réalisé 2016 = 655 905.11 €).

3 – Les impôts et taxes (chapitre 73)

- Le produit de la **fiscalité** est estimé sur la base de l'état fiscal n° 1259 notifié par la Direction des Finances Publiques .En l'absence de cet état fiscal lors de l'élaboration de la note de synthèse, le produit estimé pour 2017 – sans augmentation de taux – est fixé à 2 978 993 €. Il prend en compte la revalorisation des bases de 0,4 % votée dans la loi de finances pour 2017.

Pour mémoire, les taux de la fiscalité restent inchangés depuis 2010.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale en 2017.

	<u>Sarrians</u>	<u>Département(*)</u>	<u>France (*)</u>
Taxe d'habitation	17,42 %	23,36 %	24,19 %
Foncier bâti	23,59 %	22,79 %	20,52 %
Foncier non bâti	55,81 %	55,78 %	49,15 %

() taux moyens communaux 2015 (selon l'état fiscal n° 1259 pour 2016).*

- L'attribution de compensation versée par la COVE est prévue à hauteur de 461 726 €. Cette recette devrait augmenter exceptionnellement cette année puisqu'elle prend en compte le transfert de l'Office de Tourisme. Pour mémoire, la commune percevait une attribution de compensation de 467 882 € en 2014, 454 408 € en 2015, 452 110 € en 2016.
- Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal) devrait rester identique à 2016, la COVE étant un territoire bénéficiaire de ce dispositif de péréquation horizontale ayant pour objet d'assurer une meilleure répartition de la richesse entre les territoires riches et les territoires pauvres. Pour la commune de Sarrians, la recette est estimée à 113 000 € pour 2017 (contre 113 743 € en 2016).
- La commune perçoit également une taxe sur les pylones électriques évaluée à 45 000 € pour 2017 (contre 45 080 € perçus en 2016).
- Figure également à ce chapitre le solde 2016 du produit de la taxe de séjour estimé à 1 350 €, étant précisé que cette recette fait l'objet d'un reversement intégral au profit de l'Office de Tourisme (90 %) et du Conseil Départemental (10 %). Cette recette ne sera plus perçue par la commune en 2017 suite au transfert de la compétence tourisme à la COVE.
- La recette provenant des droits de mutation est estimée à 130 000 € pour 2017. Pour mémoire elle s'élevait en 2014 à 134 000 €, en 2015 à 127 861 € et en 2016-année exceptionnelle- à 183 824.75 €.

4 – Les dotations et participations (chapitre 74)

La recette provenant des dotations et participations est estimée à la baisse pour 2017, soit 1 372 104 € (contre 1 587 827.05 € perçues en 2016), ce en raison des diminutions annoncées des dotations de l'Etat.

- La DGF 2017 est estimée à 485 000 € (contre 563 000 € en 2016). Pour mémoire, celle-ci s'élevait à 807 644 € au début du mandat précédent en 2007. Au total, **la commune aura perdu en 5 ans plus de 400 000 € de DGF** (soit 50 % par rapport à 2013). La DGF par habitant perçue par la commune continue de se réduire (95 € en 2016 contre 116 € en 2015). Elle est toujours largement inférieure à la moyenne nationale des communes de même strate (207 € - ratio 6).
- La Dotation de Solidarité Rurale est estimée à 98 700 € pour 2017 (contre 94 002 € en 2016). Elle avait augmenté de + 4 598 € en 2016 par rapport à 2015.
- La Dotation Nationale de Péréquation est estimée à 138 000 € pour 2017 (contre 138 638 € en 2016). Elle avait baissé de 9 673 € en 2016 par rapport à 2015.
- Les recettes provenant des remboursements de CAE sont évaluées à 70 000 € pour 2017.
- La commune perçoit un fonds de concours de la COVE correspondant à l'ancienne Dotation de Solidarité Communautaire et Dotation Voirie pour un montant prévisionnel de 216 721 € pour 2017.
- Figurent également à ce chapitre les compensations versées par l'Etat correspondant aux exonérations et dégrèvements de taxe d'habitation, taxe foncière et taxe professionnelle / CFE. Le montant est estimé à 123 841 € correspondant à une baisse de 40 % hors taxe d'habitation.
- La commune perçoit également une dotation pour la délivrance des passeports de 5 030 € par an. A noter que la Commune aura à charge en 2017 la délivrance des cartes nationales d'identité ; le montant d'une éventuelle compensation de l'Etat pour cette nouvelle charge n'est pas connu à ce jour.
- Pour la première année le produit du FCTVA est perçu également en section de fonctionnement sur les dépenses de voirie et bâtiments publics. Elle devrait s'élever à 8 862€ pour 2017.

5 - Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le produit des revenus des immeubles et de la salle des fêtes est estimé pour 2017 à 80 000 € (contre 83 815.31 € en 2016).

6 - Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Un montant prévisionnel est inscrit à hauteur de 14 679.73 €, correspondant essentiellement au remboursement d'un prêt par le budget annexe de l'hydraulique.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 – Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général sont estimées à 1 301 729.15 € pour 2017 (contre 1 266 323.19 € voté au BP 2016 et 1 162 508.76 € réalisés en 2016).

Un effort important ayant été fait sur ce poste en 2014 2015 et 2016, il paraît difficile de pouvoir maintenir le même rythme de baisse pour les années à venir.

Toutefois, le travail engagé visant à contrôler tous les postes de dépenses en amont sera poursuivi ; le résultat dépendra en partie des évolutions (à la hausse comme à la baisse) du coût de l'énergie (carburant, combustibles, électricité) ; par ailleurs, le coût d'entretien des bâtiments communaux (locaux vieillissants et mal isolés, mise en service de nouveaux locaux « Le Regain »...) pèse sur ce poste de dépenses.

2 – Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont estimées en 2017 à 3 800 000 € (pour mémoire : 3 650 218,20 € réalisées en 2016).

Après la baisse sans précédent enregistrée en 2015 (- 170 999 €, soit - 4,54 %), liée essentiellement à la réorganisation des services et au non renouvellement de certains contrats, ce poste devrait à nouveau augmenter en 2017 en raison :

- du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R) : revalorisation indiciaire, reclassement, allongement des carrières, transfert primes/points.
- de la revalorisation du point d'indice (+0.6%) au 1^{er} février 2017
- de l'effet du GVT (glissement vieillesse technicité) : avancements d'échelon, de grade, expérience professionnelle
- de l'augmentation des charges patronales
- des élections présidentielles et législatives

La part des charges de personnel relevant des budgets annexes est évaluée à 416 255 € (soit 10.95 % de la masse salariale totale).

3 – Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce poste concerne essentiellement les reversements de fiscalité (essentiellement la taxe d'aménagement à partir de 2017). La dépense est estimée pour 2017 à 24 150 €, comprenant un reliquat de taxe d'aménagement à reverser aux budgets annexes de l'Eau et Assainissement au titre de 2016.

4 – Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre comprend les indemnités des élus, les contributions aux syndicats SMOP et EPAGE Sud Ouest du Mont Ventoux, la subvention au CCAS et les subventions de fonctionnement aux associations.

Les dépenses de ce chapitre 65 sont évaluées pour l'année 2017 à 428 080.85 € (contre 490 546.02 € réalisés en 2016) ; cette diminution s'explique par le fait que l'Office de Tourisme est transféré à la Cove et de ce fait la Commune ne versera pas cette année de subvention pour le remboursement des charges du personnel à l'Office de Tourisme.

5 – Les charges financières

Les charges financières (intérêts des emprunts en cours) sont évaluées pour l'année 2017 à 161 700 € (hors prise en compte des intérêts courus non échus qui font l'objet d'une écriture en fin d'exercice). Compte tenu de l'absence de mobilisation de nouvel emprunt en 2016, le montant des intérêts baisse et celui du capital augmente.

6 – Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles (principalement les subventions exceptionnelles versées aux associations) sont évaluées pour l'année 2017 à 19 750 € (contre 11 723.08 € réalisés en 2016). Cette hausse est due principalement à une subvention exceptionnelle de 5 500 € versée au BMX qui organise les 1^{ere} et 2^{eme} manches de la coupe de France de compétition.

II - INVESTISSEMENT

Après une année 2016 en progression par rapport à 2015, le budget d'investissement prévisionnel pour l'année 2017 continue à évoluer à la hausse : **3 040 410 €** de dépenses prévues.

Le bon niveau de résultat et d'autofinancement va permettre à la commune de financer l'intégralité de ses programmes d'équipement et une première participation à l'aménageur pour le projet « Cœur de Ville » sans augmenter l'endettement de la commune : un projet d'emprunt sera inscrit pour équilibrer le budget ; il ne sera mobilisé qu'en fonction du besoin réel de financement en fin d'année.

A – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses réelles d'investissement devrait atteindre 2 672 417,98 € en 2017 (contre 1 257 585,88 € réalisés en 2016. Ce montant de 2016 inclut des régularisations demandées par la Trésorerie Principale concernant les natures 2318).

A ces dépenses réelles s'ajoutent les opérations d'ordre (chapitre 040 : travaux en régie notamment) et les opérations patrimoniales (041 : transferts d'annonces et d'études notamment) pour un total prévisionnel de 134 618 €.

1 – Les dépenses d'équipement (chapitres 20 – 21 – 23)

Les dépenses d'équipement sont estimées à hauteur de 2 317 517,98 € (contre 837 211,55 € réalisés en 2016).

Les investissements programmés en 2017 sont les suivants :

- Halle multisports : maîtrise d'œuvre et travaux de démolition du bâtiment existant
- Requalification du Boulevard Marius Bastidon (et réfection des réseaux d'eau et d'assainissement)
- Aménagement des trottoirs de l'Avenue Agricole Perdiguier
- Programme de voirie 2017
- Clôtures des stades d'honneur et d'entraînement et du BMX
- Installation de nouvelles caméras de vidéo-protection
- Réhabilitation tambour de l'église
- Aménagement de la salle informatique du Pij
- Aménagement des salles de classe selon des normes obligatoires de sécurité suite aux attentats.
- Aménagement du parcours de santé à la zone de loisirs de la Sainte-Croix (projet du Conseil Municipal des Enfants) 2eme tranche
- Renouvellement du parc de véhicules
- Réfection du boulevard Roumanille : maîtrise d'œuvre et travaux
- Lancement d'une étude évaluation environnementale pour le pluvial
- Complément d'étude pour la cartographie du réseau pluvial
- Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes : sonorisation, scène, réfection des murs

- Acquisition de nouveaux logiciels (géolocalisation des véhicules, gestion électronique de documents pour la dématérialisation, dématérialisation du budget Totem, logiciel du panneau lumineux, logiciel autocom...)
- Installation d'une climatisation dans la salle du Conseil
- Renouvellement de matériels divers pour le restaurant scolaire (lave-vaisselle), les services techniques, les bâtiments communaux, les écoles (rideaux-stores),
- Acquisition de 2 containers enterrés ainsi que du mobilier urbain

2 – La dette (chapitre 16)

La part de capital remboursée en 2017 s'élèvera à 346 500 €.

Au 1^{er} janvier 2017, la dette en capital s'élève à 4 036 707.27 €. Le ratio du montant de la dette par habitant s'établit à 678.78 € (910 € pour la moyenne nationale des communes de même strate – ratio 5). Elle s'élevait à 865 € / habitant au 1^{er} janvier 2014.

L'encours de dette concerne 24 prêts, tous classés en catégorie A1 de la classification officielle des banques, soit la catégorie la moins risquée. La commune de Sarrians n'a pas d'emprunt dit « toxique » dans son stock de dette.

Au 1^{er} janvier 2017, le taux moyen de la dette est de 4,03 %, ce qui s'explique par une forte proportion des emprunts à taux fixe (84,61 % du stock de dette).

La commune a lancé en 2015 une consultation dans la perspective de renégocier certains prêts dont le taux est élevé. Cette consultation n'a pas été concluante en raison du montant des pénalités de remboursement anticipé prévues dans les contrats de prêt qui neutralisent le bénéfice potentiel d'une baisse des taux.

3 – Les dépenses exceptionnelles (chapitre 27)

Une première participation à l'aménageur « Citadis » de 156 000 € (130 000 € HT) a été inscrite au BP 2017 dans le cadre du projet « Cœur de Ville ».

B – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le résultat de clôture 2016 en section d'investissement s'élève à 570 209.51 €. Il sera repris intégralement au chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté.

1 – Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Un montant prévisionnel est inscrit en 2017 pour un total de subventions de 1 162 357,13 € (dont 405 464 € déjà obtenues faisant l'objet de crédits de report 2016 sur 2017). Pour mémoire, la commune a perçu 122 555,73 € de subventions en 2016.

La commune poursuivra en 2017 le travail de recherche d'optimisation des financements de ses partenaires et sollicitera notamment les sénateurs et députés au titre de la réserve parlementaire.

2 – L'emprunt (chapitre 16)

Pour mémoire, aucun emprunt n'a été mobilisé en 2015 et 2016.

Pour l'année 2017, un emprunt prévisionnel de 235 776,18 € a été inscrit pour équilibrer la section d'investissement ; cet emprunt ne sera mobilisé qu'en fin d'année et pour un montant ajusté si nécessaire au besoin réel de financement de la section d'investissement.

3 – Les dotations et fonds divers (chapitre 10)

a) Le FCTVA

Le produit du FCTVA pour 2017 est estimé à 62 900 €.

Pour mémoire, depuis 2010, suite au Plan de Relance dans lequel s'était inscrite notre commune, celle-ci bénéficie du FCTVA en année N-1 (au lieu de N-2).

b) La TLE et la Taxe d'Aménagement

Le produit de ces 2 recettes a augmenté en 2016 compte tenu de la réalisation du programme du Clos Camille (80 972.11€). Pour 2017 la recette est évaluée prudemment à 50 000 € .

c) Les excédents de fonctionnement capitalisés (1068 – affectation du résultat)

Grâce au bon résultat de fonctionnement en 2016, la commune peut à nouveau cette année affecter en investissement une part importante de son excédent de fonctionnement. Celui-ci est inscrit pour 531 749,18 € (contre 714 736 € en 2016 et 676 338 € en 2015).

Cette part importante d'autofinancement permettra de couvrir presque intégralement le besoin de financement de la section d'investissement (pour mémoire : emprunt prévisionnel de 235 776,18 €).

CONCLUSION

La gestion rigoureuse de 2015 et 2016 a permis de conforter l'équilibre budgétaire du budget principal dans un contexte de réduction historique des recettes de l'Etat.

Les résultats satisfaisants dégagés en fonctionnement permettent donc d'appréhender l'année 2017 avec les marges suffisantes pour réaliser à la fois le programme d'investissement prévu dans le PPI et financer la participation que devra verser la commune à l'aménageur pour la réalisation du projet « Cœur de Ville » sans augmenter de façon excessive notre endettement.

Toutefois, compte tenu des incertitudes quant à la croissance et aux mesures gouvernementales qui grèvent les budgets des communes (contribution à la réduction du déficit public, augmentation des salaires des fonctionnaires, nouvelles normes, etc...), l'exécution de l'exercice budgétaire 2017 devra dégager un résultat en fin d'année suffisant pour anticiper les charges à venir.